

# PERTE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Octobre. — Arrivée au Caire, du capitaine Baratier, porteur du rapport du commandant Marchand. Slatinpacha est envoyé au devant de l'officier français pour le recevoir. Départ du capitaine pour Paris.

— M. Doumer, Résident général au Tonkin venant en France avec sa famille pour quelques semaines, arrive à Marseille, à bord de l'*Indus*, des Messageries maritimes.

22 Octobre. — La grève provoquée aux mines de Li ven, dont les fosses 3 et 3 bis sont complètement abandonnées des ouvriers qui y étaient occupés, semble ne pas devoir s'étendre davantage, grâce aux mesures prises par l'administration, pour déjouer les efforts des comités révolutionnaires, qui provoquent la cessation du travail.

23 Octobre. — Scrutin de ballottage pour les treize élections municipales complémentaires de Paris.

— Une terrifiante explosion se produit à Cette, au milieu de la nuit : un voilier italien *Tomaso Padre* chargé de pétrole, prend feu et est englouti en un instant. On a à déplorer la disparition d'un jeune mousse.

— Un tamponnement survenu sur la ligne de Tarascon, entre deux trains de marchandises, cause des dégâts matériels assez sérieux. Un agent de la com-

pagnie est blessé.

24 Octobre. — La préfecture de police prend, à Paris, des mesures sérieuses en vue de réprimer rapidement les troubles ou les manifestations qu'il y a lieu de redouter à l'occasion de la rentrée des Chambres.

— Le prince Polouzoff, conseiller d'État russe, en villégiature au Grand-Hôtel de Monte-Carlo, est victime d'une tentative d'assassinat et d'un vol d'une centaine de mille francs. L'auteur de cette tentative criminelle, sujet russe, est arrêté à Paris.

25 Octobre. — Au cours d'une séance de rentrée très orageuse et marquée de vifs incidents, la Chambre reçoit à la tribune la démission du général Chanoine, ministre de la guerre. M. Henri Brisson président du Conseil, prend sur l'avis de ses collègues la résolution de faire signer au Président de la République un décret confiant l'intérim du ministère de la guerre à M. Lockroy, ministre de la marine, mais au cours de la même séance, le ministère entier ayant été mis en échec par deux votes successifs, le président du Conseil accompagné des autres membres du ministère, se rend à l'Élysée, à huit heures quarante cinq, et remet la démission collective du cabinet au Président de la République,

26 Octobre. — Arrivée à Marseille du paquebot *Sénégal*, ayant à son bord le capitaine Baratier et le sirdar Kitchener.

qui, l'un et l'autre se montrent d'un mutisme complet à l'égard des curieux et des indiscrets venus en grand nombre au lieu de débarquement des deux officiers français et anglais.

27 Octobre. — Ouverture devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, des débats sur la révision du procès Dreyfus. M. Bard, Conseiller, chargé de la rédaction du rapport, donne lecture de la plus grande partie de ce document, dont la conclusion semble devoir être en faveur de la révision du procès du prisonnier de l'Île du-Diable.

— Une détente sensible paraît s'être produite dans l'opinion publique et la Presse anglaise, au sujet de la question de l'occupation de Paschoda.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Mademoiselle Marie Révillion, élève de l'école libre de filles de Dammartin, vient de subir avec un complet succès, et une dispense d'âge d'un an, les épreuves du brevet de capacité.

Nous adressons nos vives félicitations à Mademoiselle Révillion.

— La Fanfare de Dammartin se prépare à célébrer par anticipation la fête de Sainte-Cécile, par suite du départ sous les drapeaux, de deux de ses membres actifs.

Dès vendredi soir, 4 novembre, une retraite aux flambeaux annoncera la fête du lendemain et le samedi 5, à 10 heures, une grande messe en musique sera dite à l'intention de la Société et en l'honneur des membres honoraires et des autres invités qui voudront bien y assister.

Dans l'après-midi, divers concerts seront donnés, selon l'usage en quelques endroits de la ville.

Le soir, un grand banquet sera servi à l'Hôtel du chemin de fer sous la présidence de M. Hémard, Président de la Société musicale.

Un bal que nous souhaitons de voir très brillant, terminera la fête de nos musiciens, qui rivaliseront de gaieté et d'entrain pour mériter les éloges de leurs invités.

— M. l'abbé Bléry, curé d'Annet-sur-Marne, désigné par Mgr l'évêque de Meaux comme curé-doyen de Dammartin, a été agréé ces jours derniers par le Gouvernement et se prépare à venir prendre bientôt possession de sa nouvelle résidence.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau curé-doyen et formons les vœux les plus sincères pour qu'il n'ait pas lieu de regretter un changement auquel les circonstances l'ont obligé de se soumettre, au grand désappointement de ses anciens paroissiens.

— Un jeune homme de vingt ans, Maillot Paul, ne possédant pas un sou en poche et désirant néanmoins s'offrir un copieux déjeuner se présentait il y a quelques jours à l'hôtel de la *Grosse Tête* et avec toute l'assurance d'un bourgeois calé, se faisait servir un plantureux repas arrosé de champagne.

Le fameux quart d'heure de Rabalais l'ayant amené à faire connaissance avec la police, le téméraire vagabond a été gratifié de dix jours de prison par le tribunal correctionnel de Meaux, qui lui a fait grâce d'une contravention à la police des chemins de fer, dont il était également inculpé.

— Le sieur Bénédict Gustave bourrelier âgé de 43 ans, accusé de mauvais traitements envers les deux enfants de la femme Céline Boulanger, avec laquelle il tient ménage, a été également traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, qui a remis cette affaire à une prochaine audience.

### SAINT-MARD

Le Comité de la Fanfare « *L'Avenir de Saint-Mard* » a décidé de célébrer la fête de Sainte-Cécile le Dimanche, 6 Novembre prochain, pour permettre à deux de ses jeunes artistes appelés, cette année, sous les drapeaux d'y prendre part.

Cette fête comportera le programme suivant :

Samedi, 5 Novembre. — Retraite aux flambeaux par la Fanfare.

Dimanche 6. — Durant la Messe paroissiale chantée à 10 heures et 1/2 du matin, la fanfare fera entendre quelques jolis morceaux de son répertoire.

A 2 heures 1/2 concert sur la place de la Mairie.

A 6 heures et 1/2 un grand banquet auquel sont conviées les notabilités, réunira tous les Membres honoraires et exécutants dans la salle de M. Boulanger, restaurateur à Saint-Mard (Ancienne Maison Mathieux)

Le Banquet sera suivi d'un bal brillant qui clôturera dignement cette fête de famille.

Nous espérons que le plus vif entrain la cordialité la plus sincère, jointe à une entente parfaite, ne cesseront de régner et que tous emporteront, comme les années précédentes, un doux souvenir de cette réunion familiale.

### CUISY

48 heures de prison ont été infligées par le tribunal correctionnel de Meaux à un pauvre miséreux du nom de Keisler pour avoir méconnu un arrêté qui interdit la mendicité dans les rues de Cuisy.

### MONTIGNY

Une amende de seize francs vient d'être infligée par le tribunal correctionnel de Meaux au sieur Charpentier Frédéric, tonnelier âgé de 44 ans, qui,

le 16 octobre dernier, attrapa au collet et frappa le sieur Patron Isidore, manouvrier, âgé de 57 ans.

### MOUSSY-LE-NEUF

Le prix de volailles ouvert le 9 octobre dernier par la compagnie d'arc de Moussy-le-Neuf demeure ouvert jusqu'au 24 novembre prochain.

On compte dans la composition de l'ensemble 8 prix de chacun une oie, une tête de cochon, et un saucisson pour le dixième prix.

Chaque tireur a droit, moyennant 2 fr., à 40 haltes et peut gagner deux prix.

### MAUREGARD

Depuis une quinzaine de jours, un nommé Vilhot Arthur avait cessé son travail à la ferme de M. Boisseau et paraissait en proie à une exaltation qui lui faisait dire chaque jour : Je tue-rai quelqu'un ! »

Cette intention avait fini par effrayer son camarade, Chabé Eugène, qui s'en fut passer la journée et la nuit du dimanche chez un ami, au Mesnil-Amelot, à la porte duquel Vilhot vint frapper inutilement.

Lundi matin, Chabé revenait à Mauregard et se trouva sur la route avec ce dernier qui lui tendit la main gauche en signe de cordialité, cependant que sa droite tenait un couteau.

Vilhot en asséna au même instant un coup assez violent à Chabé qui fut atteint au-dessous de la tempe gauche, et fut reconduit inondé de sang à la ferme de M. Boisseau.

L'agresseur prit la fuite et alla se constituer prisonnier à la brigade de gendarmerie de Louvres.

(Publicateur)

### IVERNY

M. Dusautoy Adolphe Ambroise, marchand de vins à Iverny est appelé



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice

12794

CB

M046

SHAS



000000 110464

à siéger en qualité de juré, aux prochaines assises de Seine-et-Marne.

#### MONTGÉ

M. Coillot Gustave Narcisse, rentier à Montgé, est appelé à siéger en qualité de juré, aux prochaines assises de Seine-et-Marne.

#### PLAILLY

L'exploitation de M. Bonnave est déclarée infestée de fièvre aphteuse.

#### VER

Le prix général ouvert par la compagnie d'arc de Ver le 26 septembre dernier demeurera ouvert jusqu'au 14 novembre prochain.

Les prix d'une valeur de dix francs chacun, sont au nombre de huit.

Le prix de la mise est de 2 fr. pour 40 halles, et le même tireur peut gagner deux prix.

Avis aux retardataires...

#### FONTAINE-LES-CORNU

Il a a quelques jours, un vendeur du *Petit Journal*, en tournée à Fontaine-les-Cornu, descendait en bicyclette la côte de cette commune, lorsqu'il fut brusquement housculé et lancé à 3 m. de hauteur par une voiture de chasse.

Relevé sans connaissance, mais sans porter de lésions graves, il fut reconduit, blessé, à son domicile, à Senlis, où son état exigera quelques jours de repos à la chambre.

#### ÉCOLES PRIMAIRES

— A l'occasion de la Toussaint, les écoles publiques vaqueront toute la journée du 2 novembre.

Les classes du lundi 31 octobre seront reportées au jeudi 3 novembre.

#### LA PROTECTION DE L'OUVRIER FRANÇAIS

M. Jules Fourdinier, avocat, — qui vient de rentrer à Paris après un long voyage en Amérique, a soumis à l'hon-

orable M. Deschanel, président de la Chambre des Députés, deux projets de loi.

L'un a pour objet la protection de l'ouvrier français contre l'invasion de l'ouvrier étranger. On sait que ce dernier pullule en France, du nord au midi, de l'est à l'ouest. Dans tout le pays, il y a plus d'un million d'étrangers, Seulement à Paris, on compte 220.000 étrangers, dont 80,000 allemands, presque tous employés de bureau et de magasin. La part de bénéfice que ces mercenaires prennent dans le travail national, met dans la misère nos frères les prolétaires de France.

Le second projet a trait à la protection de la terre, dans notre immense empire colonial, qui chiffre actuellement une superficie de plus de 700 millions d'hectares. M. Fourdinier voudrait que l'on empêchat les étrangers non naturalisés d'acquérir en pleine propriété des terrains ou des immeubles dans les colonies. Ne soyons pas plus longtemps dupes de notre générosité native mais parfois trop naïve. A ce point de vue, l'exemple des Américains est bon à suivre. Aux Etats-Unis, l'étranger ne peut acquérir d'immeubles sans être naturalisé Américain. A New-York, pour obtenir une licence d'hôtel et de café ou de barre, il est indispensable d'être citoyen américain. Une pareille loi serait excellente pour Paris où les tenanciers d'hôtel sont pour la plupart des Allemands se disant Suisses, Hollandais, Polonais, Luxembourgeois, voire même Alsaciens, quand ils ne se déclarent pas effrontément citoyens français.

Soyons fermes et prudents pour sauver notre chère France si injustement et si universellement attaquée. Veillons à la fois sur la frontière française et sur le bien-être français.

Ajoutons que M. Fourdinier est le

promoteur en France de cette institution américaine qui a pour but de rendre insaisissables les petits domaines ruraux; question très énergiquement soutenue par la Société d'économie sociale.

#### d'Ormoï-Villers à Béthisy

Ormoï-Villers — Anger-saint-Vincent  
Tremilly — Néry — Béthisy-saint-Pierre  
Manoir de Huleux, — Rully — Fresnoy-le-Luat

#### Suite et fin(\*)

Rully, situé sur l'ancienne voie romaine de Meaux à Montdidier et dont le territoire est encore traversé par celle de Senlis à Soissons, a offert à différentes époques, d'anciennes sépultures celtiques, gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes, avec de nombreux objets de ces diverses époques.

L'église de Rully est un monument fort curieux dont la plus grande partie appartient aux XI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> XIII<sup>e</sup> siècles.

Le portail composé d'une arcade ceintree ornée de plusieurs voussures en zigzags que supportent trois rangs de colonnettes à chapiteaux, est d'un effet fort curieux auquel ne le cède en rien le très joli clocher, dont la tour puissante est percée à l'étage supérieur de cinq arcades plein cintre à voussures en zigzags et colonnettes à chapiteaux d'un effet très harmonieux et d'un beau travail. La pyramide hexagone en pierre, à pans inégaux qui surmonte la tour est entourée aux quatre angles de clochetons en poivrières qui donnent à l'ensemble de ce clocher assez massif, un certain cachet d'originalité. Les transepts et le chœur datent du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au sud de Rully, lieu dit la grange Saint-Arnoult, se voient encore les restes d'un ancien château avec fondations souterraines, remontant au XII<sup>e</sup> siècle.

Fresnoy-le-Luat, à environ 4 kilom. de Rully, est composé de trois anciennes petites communes: *Ducy, Fresnoy, et le Luat*, qui ont été réunies en une seule municipalité en 1825.

Ducy n'offre qu'une église moderne. Ses titres du XV<sup>e</sup> siècle y mentionnent la *Pierre aux plaid*, qui n'existe plus. On a trouvé, il y a quelques années, dans les sables tertiaires de ce lieu, des ossements fossiles d'ophidiens et de pachydermes de diverses espèces.

Fresnoy possède une église assez basse et remaniée à diverses époques. On y voit une pierre tombale de Louis de Garges, écuyer seigneur de Néri et de Montagny, mort en 1532. Le clocher surmonté d'une belle flèche de pierre datant du XV<sup>e</sup> siècle, est la partie la plus intéressante de l'édifice.

Le Luat n'a conservé de son église que le transept et le chœur qui sont garnis de boiseries, de tableaux et de statues qui ne présentent que peu d'intérêt. On voit au presbytère les restes d'un monument funèbre du marquis et de la marquise de Crisaise.

Une distance de 3 kilom. sépare le Luat d'Auger Saint-Vincent d'où on regagnera par le même chemin qu'au départ, la station d'Ormoï-Villers.

E. L.

(\*) Voir le N<sup>o</sup> 498 de la *Petite Gazette*.

#### LES TREIZE JOURS

Marche Militaire.

Effroi constant des mariages,  
Période des treize jours,  
Combien troubles-tu de ménages  
Dans leur train-train, dans leurs amours ?

La France l'ordonne,  
On n'hésite pas !  
— Garçons ou papas  
Quand le clairon sonne  
Démarrent bon pas.  
— Ils vont d'un bon pas,  
Pas, pas pas, pas,  
Tous ces bons papas.

On a tiré trois ans d'active,  
Et puis trimé deux autres mois :  
Casé, marié, l'ordre arrive  
De partir encore une fois !

La France l'ordonne...

Nulle exception n'est admise :  
Riches, pauvres tons sont soldats.  
L'uniforme les égalise,  
Tous doivent goûter aux ratas.

La France l'ordonne...

L'ignorant, l'auteur de chefs-d'œuvre  
L'esprit faible ou l'intelligent  
Tous, alignés à la manœuvre,  
Doivent obéir au sergent.

La France l'ordonne...

L'embonpoint commençait à naître  
Dans le grand calme habituel :  
Voilà que rompant ce bien-être  
Le gendarme apporte un appel !

La France l'ordonne...

Bon Dieu ! Laisser là la boutique !  
Quitter ces champs prêts à semer !  
L'un est sûr d'avoir la colique...  
L'autre sait qu'il va s'enrhumer...

La France l'ordonne...

Il va falloir sur la bedaine,  
Serrer d'un cran le ceinturon,  
Tirer les godillots en plaine,  
Sous le sac faire le luron !

La France l'ordonne...

Monsieur n'a pas la mine fière :  
Bébé ne veut pas le lâcher ! —  
Il sent monter à sa paupière  
Une larme qu'il doit cacher !

La France l'ordonne...

La maman sans qu'elle flâne, elle,  
Dans le sac empile mouchoirs  
Caleçons gilets de flanelle,  
Elle vide tous les tiroirs —

La France l'ordonne...

« Doux ami ! Là bas sois bien sage !  
« Le temps va me durer sans toi :  
« Pour tranquilliser mon veuvage,  
« Jure de ne penser qu'à moi ! »

La France l'ordonne...

Si l'ordre du départ énerve,  
Bien vite, domptant cet accès,  
En évoquant l'antique verve,  
On se retrouve bon Français :

La France l'ordonne...

Et, chantant comme l'alouette  
Qui prend son vol dans le ciel bleu,  
Vrai gaulois que rien n'inquiète  
On part... à la grâce de Dieu !

La France l'ordonne,  
On n'hésite pas !  
— Garçons ou papas  
Démarreront bon pas.  
— Ils vont d'un bon pas,  
Pas, pas, pas, pas  
Tous ces bons papas,

L. DUPILLE.

## DAMMARTIN ET SES ENVIRONS

*Historique des Routes*

*(Suite et fin) \**

### CHEMINS DE TRAVERSE

(1758) L'ancien chemin (*sinueux et enfoncé*) de Thieux à Juilly a été refait en ligne droite, sur 12 pieds de large et en grès, en 1758, d'après un devis de 53. 282 l. dont MM. de Juilly, de Montaran (*seigneur de Thieux*), et de Nantouillet ont accepté la moitié de la dépense. Ils protestent en 1784, contre l'exclusion de l'État du roi de ce chemin dont l'entretien retombe à leur charge (*Archives nationales F14 208.*)

Pour les chemins de traverse, toute liberté était laissée aux paroisses de contribuer ou non à leur exécution. Cette règle souffrait néanmoins des infractions, ainsi que le fait s'est produit en 1772 pour la ligne de Moussy-le-Vieux à Moussy-le-Neuf (*Archives nationales F14 201 b.*)

En général les paroisses se soumettent volontiers aux corvées imposées, le transport de leurs denrées étant d'un intérêt primordial pour elles, car beaucoup de fermiers ne pouvaient se débarrasser de leurs denrées, à cause des mauvais chemins.

(1774-1777) La route de Dammartin à Claye a été construite en partie de 1774 à 1777. La section de Saint-Mesmes à Claye longue de 4300 mètres, large de 12, et d'une surface pavée de 4 mètres de largeur, a été concédée moyennant 49.790 l. Le prix du mètre

courant de pavage a atteint environ 11 l. 12 sols et celui du mètre superficiel 2 fr. 90. A. M.

(\*) Voir le numéro 489 de la *Petite Gazette*.

## LE TIMBRE

dans la Généralité de Paris.

*Depuis son origine jusqu'à nos jours*

C'est au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle que l'usage du papier et du parchemin timbrés se répandit en Espagne et en Hollande. Quelques années plus tard, il était introduit en Allemagne et, dès la même époque, il devenait obligatoire en Angleterre, en Ecosse et en Irlande.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on tenta, vainement, du reste, de l'établir en France.

C'était après les troubles de la Fronde, la France épuisée par les guerres, manquait de ressources pour soutenir la lutte avec les Espagnols. Ce fut alors qu'au nombre des nouvelles charges inventées par le surintendant Fouquet, apparut l'établissement d'une marque sur le papier et sur le parchemin.

L'édit ordonnait que « tous les actes « portant foi, obligation ou acquit, ne « seraient valables qu'autant qu'ils seraient écrits sur papier ou parchemin « dont chaque feuille serait marquée selon leur valeur et qualité. »

Cet édit enregistré au parlement de Paris le 20 Mars 1655 et, le même jour, en la Chambre des comptes et en la Cour des aides « de très exprès commandement du roi, » n'en demeura pas moins sans exécution.

Colbert, à qui la France est redevable de si utiles réformes, frappé du désordre introduit dans les procédures, par l'esprit de chicane et par l'avidité des gens de loi, qui dans la rédaction de leurs actes laissaient subsister des lacunes ou des erreurs dont les procu-

reurs se servaient pour invoquer sans cesse des nullités de forme, toujours onéreuses et nuisibles aux intérêts des particuliers, avait cherché à remédier à ces graves abus en ordonnant l'impression de formules d'actes en blanc, marquées en tête de la fleur de Lis et timbrées de la qualité et substance des actes auxquels elles étaient destinées.

L'emploi de ces formules fut rendu obligatoire pour tous les actes judiciaires par la célèbre ordonnance civile d'Avril 1667, complétée par une autre du mois d'août 1669 et par l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670, mais cette mesure destinée à prévenir les vices de rédaction et à diminuer les frais de procédure, déplurent aux procureurs et aux huissiers qui s'obstinèrent à ne pas faire usage des formules.

Pour remédier à ce nouveau désordre, Colbert fit mettre à l'étude un nouveau recueil de formules tant des actes judiciaires que des actes des notaires, et, par un édit du roi, du 1<sup>er</sup> Juillet 1673, il fut ordonné qu'en attendant la confection des formules, les actes publics ne pourraient être écrits que sur du papier ou du parchemin marqués en tête d'une fleur de lis et timbrés de la qualité ou substance des actes, avec mention du droit porté au tarif du 22 avril de la même année, et l'indication du quartier pendant lequel ils devaient être employés.

Cette dernière précaution, si utile pour le contrôle de la date des actes présentait un grave inconvénient aux fermiers du timbre, qui ne pouvaient utiliser, sans en surcharger les chiffres, les papiers qui leur restaient d'un quartier à un autre, aussi ne tarda-t-elle pas à être abandonnée.

(à suivre)

E. L.

**DOCKS** de la gare de Saint-Mard  
**DAMMARTIN-JUILLY**  
**DESCHAMPS**

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

**PRIME musicale gratuite**  
**PIANISTES** Lecteurs de la  
**PETITE GAZETTE**  
Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco*, un joli morceau de musique pour piano

**LE CIDRE ET LE POIRÉ**

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grande culture  
Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS  
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et Administration à M. de SAINVILLE directeur, 6, rue Laffitte PARIS

Pour *EVITER* les *MALADIES* lisez le

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Paraissant tous les DIMANCHES  
en 32 pages avec gravures  
Consultations gratuites. - 2<sup>e</sup> n° spéc. franco.  
ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postal 8 fr.  
Paris 5, Boulevard Montmartre

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

**Cartes de Visites**

depuis 1 franc le cent

Enveloppes bulles glacées  
Format Commercial

25 - 30 - 40 - 50 centimes le cent.

**Dammartin et ses Environs**  
Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . 0 fr. 20

1<sup>re</sup> Livraison. — Les environs de Dammartin à l'époque préhistorique.  
2<sup>e</sup> Livraison. —

Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin.  
Livraisons 3 et 4. — Le Château de Dammartin

5<sup>e</sup> Livraison. —

Notice historique sur Forfry.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à Jully et à Nantouillet.

Livraisons 8 et 9 — Une généalogie en vers des Comtes de Dammartin Avec notes et commentaires par E. Lemarié  
Livraison 10 — Le Tombeau de J.-J. Rousseau. 2 gravures.

Vient de Paraître

Livraisons 11 et 12 — Notice généalogique sur les Seigneurs d'Aunay

**L'Ile-de-France en Miniature**  
**VUES — MONUMENTS — PAYSAGES**

reproduits par la phototypie avec notices historiques très condensées, s'adressant particulièrement aux touristes et pouvant être données dans les classes comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. . . 0 fr. 10  
— la douzaine. . . 1 » 5  
— du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ, imprimeur-photographe, qui se charge, pour un minimum de cent exemplaires de toute reproduction spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix ci-dessus.

**NOUVEAU FESTONNEUR**

A ENCRAGE AUTOMATIQUE

Modèle N° 1 contenant l'appareil muni d'un feston

Prix : 0 fr. 60

Modèle N° 2 contenant dans un coffret verni, fermeture à ressort l'appareil muni d'un feston et un flac d'encre

Prix : 1 fr. 10

Modèle N° 3 contenant l'appareil muni d'un feston, 4 festons de rechange et un flacon d'encre

Prix : 1 fr. 90

Rouleaux festonneurs de rechange : 0 fr. 25  
Roulettes pour lever les patrons :  
Monture spéciale : 0 fr. 75

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin